

Privilège—M. Alkenbrack

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur depuis quelques semaines, je tente de poser des questions qui revêtent une grande importance non seulement pour mes commettants, mais également pour de nombreux députés et Canadiens qui s'y intéressent, mais je n'ai pas réussi à attirer l'attention de l'Orateur. Depuis que je siège à la Chambre, j'ai remarqué qu'il est fréquent que des députés d'arrière-ban en viennent à se sentir découragés de toujours essayer vainement de poser des questions au nom de leurs commettants, ce qui est très important pour eux mais l'est encore plus pour leurs électeurs.

Je sais que votre tâche est parfois très difficile, monsieur l'Orateur, mais je suis d'avis qu'on devrait davantage donner la chance aux députés d'arrière-ban, notamment à ceux de l'opposition, de prendre la parole au cours de la période des questions. Il m'arrive souvent de me dire que certains doivent certes vous envier, monsieur l'Orateur, car, sans vouloir vous offenser, je remarque que vos messages prennent bien soin de vous et que beaucoup de petits messages vous parviennent. Je sais que tout cela vous place dans une situation très inconfortable, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais que vous-même et les autres députés vous rendiez compte du problème que cette situation cause au simple député qui doit expliquer à ses commettants non seulement pourquoi il n'est pas intervenu plus souvent dans les débats à la Chambre des communes mais également pourquoi il n'y a pas soulevé les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises aujourd'hui et auxquels ils s'intéressent tous. J'aimerais m'étendre davantage sur cette question, mais je me rends compte que le temps passe vite et que nous avons déjà consacré environ une heure et demie aux questions de privilège aujourd'hui. C'est pourquoi je ne parlerai pas plus longtemps.

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement d'accord avec le député, parce que même mes commettants se demandent pourquoi les députés de ce côté-ci ne posent pas de questions. En fait, monsieur l'Orateur, une très gentille dame m'a écrit pour me demander pourquoi nous ne posons pas de questions au chef de l'opposition (M. Clark). Comme les débats sont télévisés, elle s'est aperçue que nous ne posons pas de questions à l'autre côté, et elle voulait savoir pourquoi. C'est une question très importante, et cela prouve que les citoyens s'intéressent énormément à nos délibérations.

J'ai d'ailleurs beaucoup de sympathie pour les membres de l'opposition. Ils sont mieux placés que les députés d'arrière-ban de ce côté-ci, qui viennent souvent en seconde place au moment de poser des questions. Il est évident, monsieur l'Orateur, que de nombreux députés de ce côté-ci n'ont pas l'occasion de poser des questions. C'est une très bonne moyenne lorsqu'un ou deux de nos députés peuvent poser une question à la Chambre chaque jour. Nous savons, bien sûr, que c'est le rôle de l'opposition de poser des questions, mais nous nous rendons compte que depuis que les débats sont télévisés, le grand public se demande pourquoi les députés de ce côté-ci restent assis comme des statues et ne posent pas eux aussi des

questions pertinentes. Ce serait merveilleux si nous pouvions envoyer le hansard à nos commettants et les mettre ainsi au courant des questions que nous avons posées à la Chambre et leur montrer que nous sommes intéressés à les représenter aussi bien que les députés de la loyale opposition.

Je tiens à ce qu'on sache, monsieur l'Orateur, que les règlements qui seront proposés—les questions importantes sur lesquelles la loyale opposition attirera votre attention—devraient s'appliquer également aux députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur j'espère que l'honorable ministre du Revenu national (M. Guay) a fait savoir à cette brave dame qui lui a écrit qu'il pourra poser des questions au chef de l'opposition (M. Clark), après les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, puisque la question a été mise sur le tapis par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) j'aimerais dire à mon tour que moi aussi, je comprends la question de privilège qu'a soulevée mon bon ami, le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack), car c'est un problème exaspérant. Je crois que cela est dû en partie aux réponses interminables que nous servent les ministres de l'autre côté de la Chambre.

Vous vous rendez compte à quel point il est exaspérant pour le député moyen de l'arrière-ban de chercher à prendre la parole sans y parvenir, cela dit avec tout le respect qui vous est dû, Votre Honneur. Lorsqu'un député de l'arrière-ban cherche à se faire entendre, il lui faut parfois une semaine et à ce moment-là, la question est déjà périmée. Il doit également tenir compte de l'horaire du ministre d'en face, en espérant qu'il voudra bien être présent à la Chambre.

Je tiens à saisir l'occasion, monsieur, de rappeler que les députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont pris le temps de soulever la question très importante des privilèges des députés de l'arrière-ban ont droit à toute ma considération. Cela montre qu'ils s'inquiètent à juste titre du sort de leurs collègues plus jeunes de la Chambre. Je tiens à rendre hommage au très honorable député de Prince-Albert qui a soulevé la question, ainsi qu'au chef de notre parti.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, voici un débat extrêmement divertissant et intéressant sur le «simple député». Je me demande ce que l'on entend par là, et s'il ne s'agit pas seulement du député indépendant de la Chambre, celui qui a été élu sous ce vocable. Il n'y a pas une seule personne à la Chambre qui, dans les délibérations, fasse l'objet d'une discrimination se manifestant de manière plus fréquente et sous plus de formes que celui-ci.

Je demande donc au gouvernement et à l'opposition de réfléchir au débat d'aujourd'hui sur le mot «non». Aujourd'hui j'ai entendu un débat sur le mot «non». Je trouve très étonnant que le chef de ce parti utilise le mot «non». Les membres de ce parti me l'ont dit tellement de fois que je ne les compte plus.